



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion électronique du 02 / 09 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2024-25

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2023-2024.

| Compétitions | Dates limites d'engagement |
|--------------|----------------------------|
| U15 Brassage | 09 Septembre 2024 |
| U11 | 02 Septembre 2024 |
| U9 | 04 Septembre 2024 |
| U7 | 11 Septembre 2024 |

Pour les catégories U13, U15 U17 et U20, les engagements sont réalisables depuis FOOT 2000 comme précisé sur l'article en ligne sur le site du District.

Pour les engagements du football d'animation les clubs utiliseront le module FAL (Football Animation et Loisir) depuis FOOT 2000 pour engager leurs équipes.

HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal | Plages Autorisée |
|------------|----------------|----------------------|
| U7 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U9 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U11 | Samedi 10h00 | Samedi 09h30-11h00 |
| U13 | Samedi 13h30 | Samedi 12h30-15h00 |
| U15 | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h30 |
| U17 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |
| U20 | Samedi 15h00 | Samedi 14h00-16h00 |





Horaires Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaires Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son heure Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaires négocié : C'est l'heure qui a été convenue par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumise à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un heure négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

| Catégorie | Pratique | Temps de jeu Max | Type de compétitions | Observations |
|-----------|---------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| U7 / U6 | Foot à 3 ou 4 | 60' | Brassages et poules de niveau autorisés mais pas de classements affichés. | |
| U7 | Foot à 5 | 60' | Brassages et poules de niveau autorisés mais pas de classements affichés. | A compter du 01 Avril de la saison en cours. |
| U9 / U8 | Foot à 5 | 75' | Brassages et poules de niveau autorisés mais pas de classements affichés. | |





| | | | | |
|-----------|-----------|------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| U9 | Foot à 8 | 75' | Brassages et poules de niveau autorisées mais pas de classements affichés. | A compter du 01 Avril de la saison en cours. |
| U11 / U10 | Foot à 8 | 90' | Phase finale avec matchs de classement. | |
| U13 / U12 | Foot à 8 | 105' | Phase finale avec matchs de classement. | |
| U13 | Foot à 11 | 105' | Phase finale avec matchs de classement. | A compter du 01 Avril de la saison en cours. |
| U15 / U14 | Foot à 11 | 120' | Libre | |
| U16 / U15 | Foot à 11 | 135' | Libre | |
| U18 / U17 | Foot à 11 | 135' | Libre | |
| Seniors | Foot à 11 | 135' | Libre | |

Tournois autorisés :

- US DAVEZIEUX :
U13 le 07 septembre 2024.
- AS DOLON :
U7 le 26 Octobre 2024,
U9 le 26 Octobre 2024,
U11 le 27 Octobre 2024,
U13 le 27 Octobre 2024.
- AS CORNAS :
U15 le 07 septembre 2024.

ENTENTES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Liste des ententes déclarées au 02/09/2024 :

| CATEGORIE | CLUB GESTIONNAIRE | CLUBS ENTENTES |
|-----------|---------------------------|-------------------------------------------------|
| U20D2 | AS BERG HELVIE | OL RUOMS |
| U17D1 | US VALLEE JABRON | FC VALDAINE |
| U17D2 | AS ST DONAT | US PEYRINS FC CLERIEUX ST BARDOUX GGES BEAUMONT |
| U17D2 | ES BOULIEU ANNONAY | FC BOURGUISAN |
| U17D2 | FC HERMITAGE | CO CHATEAUNEUF ISERE |
| U17 Brass | FC CHEYLARD | US ST MARTIN VALAMAS SA ST AGREVE |
| U17 Brass | ES BOULIEU ANNONAY | FC BOURGUISAN SC PIRAILLON |
| U17 Brass | AAJ ST ALBAN | ES ROIFFIEUX |
| U17 Brass | US 2 VALLONS ² | AS RHODANIENNE |
| U17 Brass | ENT CREST AOUSTE | ALLEX CHABRILLAN EURRE FC |
| U17 Brass | US VALLEE JABRON | FC VALDAINE |
| U15D2 | FC HERMITAGE | CO CHATEAUNEUF ISERE |
| U15D2 | US VALLEE JABRON | FC VALDAINE |
| U13 | FC CHEYLARD | US ST MARTIN VALAMAS SA ST AGREVE |
| U13 | US 2 VALLONS | AS RHODANIENNE |
| U13 | AS ST BARTHELEMY VALS | CS CHATEAUNEUF GALAURE |





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Fonctionnement catégorie U7 :

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 11/09/2024.

La journée d'accueil de la catégorie U7 est programmée le 28 septembre 2024. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

Le nombre d'équipes par plateau est réduit à 12, à raison de 3 équipes maximum du même club.

Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 11/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 12 octobre 2024 et 9 novembre 2024.

Les engagements reçus au-delà du 11/09/2024 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 23/11/2024 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

Toutes les équipes sont engagées sur un seul niveau de pratique. Comme annoncé lors des réunions techniques du 18 Juin, 2 dates seront retenues lors de la phase Automne pour tester la mise en place de plateaux U6 d'une part et U7 d'autre part dans la mesure du possible. Une communication spécifique sera faite sur le sujet.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Fonctionnement catégorie U9 :

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 04/09/2024.

La journée d'accueil de la catégorie U9 est programmée le 21 septembre 2024. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

Le nombre d'équipes par plateau est limité à 8, à raison de 2 équipes maximum du même club.

Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 04/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 12 octobre 2024 et 9 novembre 2024.

Les engagements reçus au-delà du 04/09/2024 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 23/11/2024 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

Les équipes sont engagées sur 3 niveaux de pratique au choix des clubs (Promotion, Espoirs, Bourgeons). Comme annoncé lors des réunions techniques du 18 Juin, pour la phase Printemps, il sera mis en place un quatrième niveau de pratique (niveau Avenir). Les clubs y seront orientés au regard de la liste des clubs s'étant engagés sur les Niveaux U11 Promotion et/ou U13 Excellence).





U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

U15 D1 D2 :

Journée du 15/09/2024 :

En raison de la tenue de l'Assemblée Générale des Jeunes Arbitres du samedi 14 septembre 2024, les rencontres U15 D1 et D2 seront jouées uniquement le dimanche 15 septembre.

Exceptionnellement, aucune rencontre ne pourra être anticipée au samedi 14 septembre.

Les calendriers U15 D1 et U15 D2 sont en ligne.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Les calendriers U17 tous niveaux sont en ligne.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Formule sportive U20 saison 2024-25

Le championnat U20 est composé de :

- Une poule D1 composée de 12 équipes.

A l'issue de la saison : Le 1er monte en ligue U20R2. Les 11^e et 12^e de la poule descendent en D2, selon le tableau :

U20D1

| | | | | | | | | | |
|----------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Début saison | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Descentes de Ligue U18R2 & U20R2 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| Montées en U20R2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Descentes vers D2 | 1 | 2 | 3 | 4 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Montées de D2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Total Fin saison | 12 | 12 | 12 | 12 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 |



U20D2

| | | | | | | | | | |
|-----------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Début saison | XX |
| Descentes de D1 | 1 | 2 | 3 | 4 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| Montées vers D1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |

U20D1 : 1 poule de 12 équipes.

A l'issue de la saison : Le 1er monte en ligue U20R2. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième accéderait à sa place. Si pour une raison quelconque deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place.

U20D2 16 équipes

Le championnat se déroulera en deux phases.

Phase 1 : 4 poules de 4.

Phase 2 : 2 poules de 8.

Soit un total de 20 matchs sur la saison.

Les classements à l'issue de la première phase permettront la constitution des 2 poules de 8 pour la 2^e phase qui donneront accession au niveau U20D1 en fin de saison pour le 1^{er} de chaque poule.

A l'issue de la Phase 1 nous obtiendrons les classements suivants :

| PA | PB | PC | PD |
|----|----|----|----|
| A1 | B1 | C1 | D1 |
| A2 | B2 | C2 | D2 |
| A3 | B3 | C3 | D3 |
| A4 | B4 | C4 | D4 |

Dans chacune des quatre poules, les équipes se rencontreront en matchs aller-retour (6journées).

A l'issue de ces 6 premières journées, un classement sera établi mis à jour des sanctions disciplinaires ou réglementaires qui peuvent l'impacter.

Pour la Phase 2, les poules seront constituées de la façon suivante :

| PE | PF |
|----|----|
| A1 | A2 |
| B2 | B1 |
| A3 | A4 |
| B4 | B3 |
| C1 | C2 |
| D2 | D1 |
| C3 | C4 |
| D4 | D3 |

Dans chacune des deux poules, les équipes se rencontreront en matchs aller-retour (14 journées).



A l'issue de la saison le premier de chaque poule accède en U20D1. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième accéderait à sa place. Si pour une raison quelconque deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où aucune des équipes classées première, deuxième et troisième ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D1.

Les points obtenus lors de la première phase ne seront pas conservés. En revanche, les sanctions disciplinaires infligées au cours de la première phase seront maintenues.

